

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

14 juin 2024

DATE de publication de la délibération

26 juin 2024

Séance du vendredi 21 juin 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 20

Votants 26

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, Adjointes ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BAZIN Denis (arrive à 20h00 au point 3), BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à GARÇON Isabelle, BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; GIOT Stéphanie donne pouvoir à DELVILLE Nathalie ; GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi ; QUENOUILLÈRE Roger donne pouvoir à JEANNEAU Luc ; MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à BLANDIN Béatrice ; BAZIN Denis donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine avant son arrivée ; DUFEIL Christophe.

Secrétaire de séance : DELVILLE Nathalie, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°210624-6 : Construction d'un EHPAD par la SA HLM Les Foyers pour le compte de la Congrégation HSTV : accord sur une garantie d'emprunt

Il est rappelé le projet de construction d'un EPHAD par la société SA HLM Les Foyers pour le compte de la Congrégation des Sœurs Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve sur l'ancienne friche du lotissement Les Blancherais.

Le coût du projet, au stade actuel, est estimé à 15 290 000,00 € et le financement principal de cette opération repose sur des Prêts Locatifs à Usage Social (PLUS) de la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations. Le montant emprunté s'élève à environ 9 645 000,00 €.

Pour la mise en place de ce prêt, la Banque des Territoires impose une garantie des collectivités territoriales.

La société Les Foyers compte sur le Conseil Départemental qui garantit régulièrement ces prêts à hauteur de 50 %, et sollicite également la commune de TINTÉNIAC pour la garantie d'une partie de cet emprunt.

Dans le cas d'un accord de principe du Conseil Municipal, la société Les Foyers reviendra vers la commune pour l'obtention d'une délibération de garantie du prêt arrêté, sur la base d'un modèle qui sera fourni par la Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations. Il est par conséquent proposé de prendre, dans un premier temps, un accord de principe pour garantir ces emprunts à hauteur d'un million d'euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner un accord de principe sur une garantie d'emprunt de la commune à hauteur d'un million d'euros.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Christian TOCZÉ



La secrétaire de séance,
Nathalie DELVILLE

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 25 juin 2024

De sa publication sur le site Internet de la commune le 26 juin 2024